

Programme de recrutement de leaders en politiques - Le pouvoir de nommer sans concours des candidates et des candidats de l'extérieur de la fonction publique recrutés et présentés dans le cadre du Programme de recrutement de leaders en politiques.

Restrictions ou conditions

Ce pouvoir inclut spécifiquement le pouvoir de nommer, sans concours, des personnes de l'extérieur de la fonction publique à des postes de durée déterminée ou indéterminée de tous les groupes et niveaux (à l'exception du groupe EX) au Canada.

Ce pouvoir est limité aux nominations faites selon le mérite relatif.

Les personnes nommées dans le cadre de ce programme doivent être jugées qualifiées pour exécuter les fonctions du poste auquel elles sont nommées.

Ce pouvoir doit respecter la prise en considération de la candidature des bénéficiaires de priorité et les six valeurs de dotation, et être exercé conformément au cadre du Programme de recrutement de leaders en politiques.

Ce pouvoir peut être subdélégué.

Le ministère doit assurer un suivi régulier de l'utilisation de ce pouvoir.

Le ministère doit informer les membres du personnel et leurs représentantes et représentants de ces nominations.

Le ministère doit rendre compte, dans son rapport annuel de responsabilisation, de l'utilisation de ce pouvoir dans le contexte des six valeurs de dotation.

Pouvoir et responsabilité

"Pouvoir de recrutement ministériel - ..."

Mise à jour : 2005-03-09
